



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°1057) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE COUPERIN A L'ASSOCIATION «MUSIQUES EN SAVOIE», A TITRE PAYANT **DÉCISION N° DM-25-177**
EN DATE DU 13 JUIN 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Musiques en Savoie » représentée par son Président Monsieur Emmanuel MOREL, dont le siège est situé 76 Chemin du Poulailler, 74160 Collonges-sous-Salève, d'organiser une répétition dans la salle Couperin, le 27 mars 2025 de 9h00 à 16h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Musiques en Savoie » représentée par son Président, Monsieur Emmanuel MOREL, dont le siège est situé 76 Chemin du Poulailler, 74160 Collonges-sous-Salève, une convention de location des salle pour un montant de 39,90 € T.T.C (trente-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes), afin d'organiser une répétition dans la salle Couperin, le 27 mars 2025 de 9h00 à 16h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250613-lmc1H13047H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/06/2025
Date de Publication : 13/06/2025